

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

11 avril 2023 - 1 €

N° 26

Bredouille

La trêve pascal a empêché de dresser un bilan du voyage en Chine d'Emmanuel Macron (5 au 7 avril). Tant mieux car il y aurait peu de choses à dire. Certes un compromis de vente pour 150 Airbus, cela n'est pas rien. Quelques accords culturels, d'ordre muséal ou zoologique (le retour des pandas). Macron avait emmené 53 chefs d'entreprise et une vingtaine de responsables culturels. Il a présenté à Xi Jinping la présidente de la Commission européenne une heure entre deux portes, celle-ci étant exclue de toutes les obligations bilatérales d'une visite d'État et contrainte à un travail de petite main de VRP commercial auprès des sous-fifres.

Les deux présidents ont signé une déclaration solennelle en 41 points dont un seul mentionne l'Ukraine pour la forme, tout autant que Taïwan, Macron ayant dû réaffirmer la reconnaissance par la France d'une seule Chine, au moment d'une tension extrême entre les deux Chine et bientôt d'élections cruciales.

Le président français avait cru pouvoir séduire le dirigeant le plus puissant du monde par sa grande intelligence et son exceptionnel bagout. Son interlocuteur a complètement retourné la table en cherchant à l'évidence à l'attirer dans ses

filets. La communication chinoise a habilement joué sur la déplorable impression donnée au monde par les manifestations dans l'hexagone, comme si Macron venait chercher à Beijing une aide, un coup de pouce, une reconnaissance qu'il a perdue à l'intérieur. Comment lui refuser une élémentaire compassion ?

S'adressant dès son arrivée à la communauté française, le président français avait mesuré la perte d'influence : 22 000 résidents dont la moitié à Hong Kong, cela ne fait plus que 11 000 dans un pays d'un milliard quatre cents millions. 2 000 entreprises implantées, cela

fait peu à l'échelle de la seconde économie du monde.

La France n'intéresse la Chine, comme hier l'URSS, que par la distance qu'elle saura mettre entre les deux bords de l'Atlantique. Si Xi a pu enfoncer un peu plus un coin entre Paris et Washington, la visite aura été un succès. Entre Européens, il n'aura aucun mal : entre Ursula et Emmanuel, ils avaient créé d'eux-mêmes la dissonance ; entre Ursula et Michel, ils n'ont pas eu besoin de lui pour se disputer ; l'Allemand en novembre, l'Espagnol la semaine dernière et bientôt l'Italienne se succèdent pour faire

leur cour à l'Empereur sans aucune vergogne. La belle unité ! Efficacité nulle.

Dominique Decherf



Sommaire : Page 1 : Bredouille. – P. 2 : Shanghai – Israël. P. 4 : Austérité. – Trotinettes. P. 5 : Les lectures de Catherine Pauchet. P. 6 : Téléphone. – Culture. P. 7 : Fonds Marianne. – Crise démocratique ? P. 8 : Théâtre : « Petits contes de la solitude. »

■ **États-Unis** : L'ancien président républicain Trump a été inculpé le 4 avril par le procureur élu démocrate Alvin Bragg du tribunal pénal de Manhattan. Il a plaidé non coupable des 34 motifs d'accusation que lui a lus le procureur. L'affaire tourne autour de versements effectués depuis ses comptes de campagne pour acheter le silence d'une actrice de films pornographiques qui affirme avoir eu une liaison avec lui. Elle est considérée comme le début de la prochaine campagne présidentielle et a paradoxalement fait progresser le candidat Trump dans les sondages au détriment de ses challengers républicains plus « présentables »

■ **États-Unis** : Un juge fédéral texan a rendu le 7 avril un arrêt remettant en cause la légalité de la pilule abortive RU 486, qui est autorisée depuis 2000. Le ministère de la Justice et le président Biden ont dit qu'ils allaient s'opposer rapidement à cette décision.

■ **États-Unis** : Plusieurs milliers de documents non déclassifiés ont été mis sur Internet. Ils proviennent manifestement des principales agences de renseignement américaines et mettent en péril ces services à l'étranger.

■ **Chine** : Alors qu'Emmanuel Macron et Ursula von der Leyen étaient en Chine communiste, la présidente de Taïwan, Tsai Ing-wen, était reçue, le 6 avril, à Los Angeles par Kevin McCarthy, président républicain de la chambre des Représentants, et la République populaire de Chine envoyait de très importantes patrouilles aéro-navales dans le détroit de Formose pour manifester son mécontentement.

■ **Italie** : L'ancien président du Conseil Silvio Berlusconi, 86 ans, est soigné pour une leucémie dans un hôpital de Milan.

■ **Israël** : À Tel-Aviv le 7 avril, un Arabe israélien a tué avec sa voiture un touriste italien et blessé sept autres personnes. La même journée, en Cisjordanie, deux sœurs israéliennes ont été tuées, et leur mère blessée, par un tireur palestinien en voiture.

Shanghai

Un passage de la déclaration conjointe franco-chinoise du 7 avril n'a guère retenu l'attention. Y est annoncée « *la conclusion d'une feuille de route sur la coopération patrimoniale portant notamment sur la présence d'experts chinois aux côtés des équipes françaises sur le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris* ». Certes, il s'agit sans doute de la contrepartie concernant des interventions françaises dans « *la coopération en matière de protection, de restauration et d'étude de l'armée de terre cuite [et...] de coopération autour du temple de Gongshutang et du tombeau Maoling* ». On peut quand même s'interroger sur les qualifications chinoises en architecture religieuse médiévale...

Cela intervient au moment où les autorités de Pékin viennent de donner un nouveau coup de canif dans l'accord « *secret* » passé avec le Vatican en 2018 et renouvelé en 2020 et 2022, censé organiser la désignation conjointe des évêques par la Chine et le Saint-Siège. En effet, le 4 avril, a été intronisé dans la cathédrale Saint-Ignace de Shanghai un nouvel évêque, Mgr Joseph Shen Bin, transféré de Haimen, mais nommé sans l'accord du pape. Il s'agit d'ailleurs de la deuxième violation du même type, après l'installation unilatérale, en novembre dernier, de Mgr Jean Peng Weizhao comme évêque auxiliaire de Jiangxi – un nouveau diocèse qui n'existe pas pour Rome.

Président de la Conférence des évêques catholiques chinois non reconnue par le Vatican, Mgr Shen

est l'un des trois évêques faisant partie des onze représentants catholiques au 14^e Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois, un organisme sans pouvoir réunissant une multitude de groupes alliés du Parti communiste. Il a multiplié les déclarations allant dans le sens de la politique officielle de sinisation des religions, paravent des mesures entravant de plus en plus toutes les confessions, du taoïsme à l'islam. La dernière manifestation de cette volonté s'exprime dans les « *mesures administratives pour les lieux d'activités religieuses* », pour le moment officiellement encore à l'étude et qui, après avoir rappelé que, pour fonctionner légalement, les lieux de culte doivent être enregistrés auprès des autorités, établit que chacun devra se comporter en agence active de propagande du Parti.

On ignore si Emmanuel Macron s'intéresse aux chrétiens chinois. En revanche, en 2006, la chancelière Angela Merkel s'était rendue à Shanghai rencontrer Mgr Aloysius Jin Luxian, évêque reconnu à la fois par Rome et Pékin. Celui qui devait lui succéder, Mgr Joseph Xing Wenzhi, a disparu en 2011, tandis que, un an plus tard, Mgr Thaddeus Ma Daqin, qui devait le remplacer, a été éloigné dès la messe d'ordination au cours de laquelle il avait annoncé quitter l'Association patriotique des catholiques chinois, la courroie de transmission du PC. Mgr Jin mourut un an après, en 2013. Le diocèse de Shanghai retourne donc sous le contrôle des autorités communistes.

Jean Étèveaux

Israël

M. Benyamin Netanyahu s'est allié à des formations ultra-orthodoxes, comme les partis de ses ministres Bezalel Smotrich et Itamar Ben Gvir, avec lesquelles il a proposé une réforme des institutions judiciaires qui enflamme tout le pays.

Le texte prévoit que le Parlement, par un vote à la majorité simple, puisse empêcher toute censure de la Cour suprême, notamment sur les lois fondamentales. Les nominations ministérielles ne seraient plus soumises au contrôle juridique de la Cour suprême. Enfin, il proposait que les magistrats soient désormais désignés par une commission composée majoritairement de représentants de la coalition parlementaire et de son gouvernement, mais un amendement a requis que cette majorité intègre au moins un membre de l'opposition.

Certaines de ces propositions seraient peut-être négociables si elles ne visaient pas à éviter au Premier ministre lui-même, sous le coup de poursuites pour corruption, d'être traduit en justice et démis de ses fonctions. Ce qui a contribué certainement à lever la rue, et une partie de l'armée ou du moins des réservistes, contre lui, notamment depuis qu'il a limogé son ministre de la Défense, Yoav Galant, qui le mettait en garde sur les effets dévastateurs de cette réforme.

Séparation des pouvoirs

Sur le fond, ce projet de réforme supprime la séparation entre les pouvoirs

législatif, exécutif et judiciaire, en mettant le troisième sous l'étroit contrôle des deux premiers. Pourtant, à la base des démocraties il y a ce principe, énoncé par Locke que « *La tentation de porter la main sur le pouvoir serait trop grande si les mêmes personnes qui ont le pouvoir de faire les lois avaient aussi entre les mains le pouvoir de les faire exécuter, car elles pourraient se dispenser d'obéir aux lois qu'elles font* » (chap. XII, sections 143 et 148 de son *Second Traité du gouvernement civil*, 1690). Montesquieu l'a synthétisé en requérant l'équilibre des différents pouvoirs : « *Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* » (*L'esprit des lois* – Livre XI Chapitre IV, 1748). Un tel système tempère la politique par des procédures de contrôles réciproques et de contrepoids, ce que les Américains ont retenu dans leur doctrine des *checks and balances*.

Pour sa part, l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 a disposé que « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des*

pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

Mais pour parvenir à cette séparation des pouvoirs politiques, il faut d'abord que la politique ait trouvé son autonomie par rapport au religieux. Et en Israël, c'est la prétention des partis orthodoxe à soumettre la politique au religieux qui conduit à ce risque d'effacement de la démocratie. À dire vrai, c'est une vieille tentation d'Israël qui s'est constituée en nation sous la houlette des prophètes recevant la loi divine et désignant la lignée de David pour régner.

Berceau de la liberté

Pourtant, le judaïsme a aussi, et peut-être surtout, été le berceau de la liberté inconnue avant lui dans le monde antique. Dès la Genèse, Dieu laisse l'homme libre et responsable de respecter ou non l'interdiction qui lui est faite : « *L'Éternel Dieu prit l'homme, et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et pour le garder. L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras,*

tu mourras » (Genèse, 2, 15-17). Il l'a laissé libre d'en manger, à ses risques. Dieu laisse chacun choisir sa foi comme le rappelle le prophète Josué aux Israélites : « *Et si vous ne trouvez pas bon de servir l'Éternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir, ou les dieux que servaient vos pères au-delà du fleuve, ou les dieux des Amoréens dans le pays desquels vous habitez. Moi et ma maison, nous servirons l'Éternel* » (Livre de Josué, 24,15). L'homme est donc responsable de ses choix.

Par ailleurs, les Hébreux imposaient au pouvoir de ne pas empêcher la libre parole des prophètes, ce qui autorisait une large ouverture du débat en même temps que l'enseignement de la sagesse à la base des livres bibliques, c'est-à-dire l'acceptation de l'imperfection du monde et des limites de la capacité des hommes.

Enfin, Israël invitait à respecter le droit : « *Pratiquer la justice et le droit, aux yeux de Yahvé vaut mieux que les sacrifices* » (Les Proverbes, 21) et le *Deutéronome* (16, 18-20) requerrait d'établir des juges dans toutes les villes. Les éléments étaient réunis pour que se forge un Etat de droit et se

distingue une civilisation plus respectueuse de la personne dans la reconnaissance de la parole et, d'une certaine manière, de la conscience, une civilisation libre, assise sur la propriété des individus et annonciatrice des formes modernes de l'état de droit et de la démocratie.

Il serait donc incompréhensible et dommageable qu'Israël oublie ses racines au profit d'un intégrisme étriqué, empruntant à l'islam ses travers, qui l'empêcherait au surplus de trouver la paix. Car il n'y aura de paix en cette Terre sainte, où tant de religions prospèrent, qu'en acceptant, de part et d'autre, que le territoire ne soit pas le fief exclusif d'une religion et que la politique se distancie du religieux et vive dans le pluralisme de ses institutions.

Chaque pays doit trouver bien sûr à cet effet les règles qui lui sont le mieux adaptées et qui peuvent diverger de par le monde, mais les principes demeurent universels. D'ailleurs, la vitalité des manifestations suscitées par cette réforme prouve que la démocratie existe encore en Israël.

Jean-Philippe Delsol

La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip
Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 - marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros
à l'ordre de Spfc-Acip.

Paielement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RS3C000>

■ **Marseille** : Un immeuble s'est effondré dans le 5^e arrondissement de Marseille dans la nuit du 8 au 9 avril à la suite d'une explosion. Deux autres immeubles ont été touchés. Il y a huit personnes disparues.

■ **Retraite** : Le Conseil constitutionnel doit rendre sa décision sur la loi réformant les retraites ce vendredi 14 avril.

■ **Montagne** : Une avalanche sur le glacier d'Armanette en Haute-Savoie a tué quatre personnes le 9 avril.

■ **Habillement** : Le fabricant de chaussures de luxe Clergerie, de Roman-sur-Isère, 150 salariés, 20 millions de chiffre d'affaires, a été placé en redressement judiciaire le 29 mars par le tribunal de commerce de Paris.

■ **Commerce** : Le cabinet de conseil en stratégie américain Ernst & Young-Parthenon a publié, le 6 avril, son sondage annuel sur la popularité des grandes enseignes auprès de 9 300 Français de 18 ans et plus, interrogés en ligne en janvier 2023. La chaîne hollandaise de grands magasins Action arrive en tête (46 % de satisfaction) devant Décathlon (42,5 %), naguère indétrônable dans ce classement, et Leroy-Merlin (39,9 %). Viennent ensuite McDonald, Fnac, Amazon, Picard, Ikea, Leclerc et Histoire d'Or...

■ **Entreprises** : Selon un rapport de la Banque de France publié le 6 avril, le nombre de faillites en France a été de 45 120 en mars 2023, au lieu de 30 285 en mars 2021. Mais ce chiffre reste inférieur à celui de 2019 (51 000). Ce sont les aides de l'État pendant la pandémie qui avait fait baisser artificiellement le nombre des faillites, notamment des plus petites entreprises.

■ **Justice** : Le 7 avril, le Parquet national antiterroriste a publié un document de 541 pages requérant la mise en accusation de huit personnes majeures et de six anciens collégiens, pour leur complicité dans l'assassinat du professeur d'Histoire Samuel Paty par un jeune Tchétchène

Austérité

L'avenir économique ne se lit pas dans le marc de café mais dans les textes abscons diffusés par la Commission européenne. Et ce n'est pas gai !

Tout gouvernement annonce avec empressement les bonnes nouvelles, alors que les mauvaises sont retardées autant que possible. Et quand on publie ce qui fâche le citoyen, on prend soin de l'enrober dans le miel de la "communication".

La Commission européenne ne prend pas ces précautions : elle dit clairement ce qu'elle veut obtenir des gouvernements, sans ménager personne, parce qu'elle est persuadée qu'elle énonce des vérités, aussi amères soient-elles. On peut donc lire notre avenir collectif dans les documents officiels, à condition de s'armer de patience car tout est rédigé dans une langue de bois particulièrement rebutante.

Les douze pages que la Commission a adressées le 8 mars au conseil des ministres des Finances de l'Union européenne ne dérogent pas à la règle des documents longs, obscurs et truffés d'expressions typiques de la bureaucratie bruxelloise.

Les Orientations en matière de politique budgétaire pour 2024 examinent par exemple "les implications (sur le budget) de la désactivation de la clause dérogatoire générale". Cela signifie tout simplement que la Commission va imposer le retour à l'austérité budgétaire, alors qu'elle avait toléré un déséquilibre supérieur à 3 % pendant la pandémie. La priorité sera donc donnée au remboursement de la

dette publique et Bruxelles compte sur la « résilience » des ménages et des entreprises face à l'inflation. En clair, cela veut dire que la Commission espère que les citoyens allemands, belges, français... supporteront sans faire d'histoires la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

Dans le document, l'analyse de l'inflation laisse à désirer. Tantôt les experts de la Commission écrivent qu'on a passé le pic, tantôt ils laissent entendre que nous allons rester dans une situation de forte inflation. Dans ce type de documents, l'important n'est pas la pertinence de l'analyse économique mais l'obligation, sans cesse répétée, de revenir à l'austérité budgétaire en arrêtant de verser des « chèques » pour les plus démunis et en évitant les hausses de salaires.

Le monde se transforme, mais le credo de la Commission ne change pas d'un iota.

Claudine Uzerche

Trottinettes

Le 2 avril, la votation organisée par la mairie de Paris sur le sort des trottinettes électriques en libre-service, a connu une participation de 7,5 % des inscrits, qui ont voté à 89,03 % pour l'interdiction de ce mode de transport.

Ce service partagé existe dans la capitale depuis 2018. Les contrats liant la mairie et trois prestataires – les survivants d'une terrible guerre commerciale – se termineront donc le 31 août prochain. Que va devenir leur flotte de quelque 15 000 trottinettes électriques ?

Mais d'abord que repro-

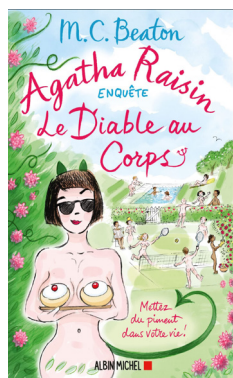
chait-on à ces engins ? Essentiellement la mauvaise éducation de leurs utilisateurs. Méconnaissant les règles élémentaires du code de la route, roulant sur les trottoirs, ne s'arrêtant pas aux feux rouges, ne ramenant pas leur véhicule aux emplacements dédiés... On voyait de charmants couples d'amoureux, ou des papas emmenant un enfant sur une seule trottinette, ce qui est interdit et peut permettre aux assurances de ne pas couvrir certains accidents. Or ceux-ci sont nombreux (en 2022, la mairie de Paris en a répertorié 408, avec trois décès et 459 blessés). Les utilisateurs ne portent pas de casque de protection, mais ils portent souvent un casque audio pour écouter de la musique et donc être phoniquement isolés de la circulation... Bref, des irresponsables.

Faute de bornes de recharges, les trottinettes stationnées devaient tenir debout toute seule, juste sur leur petite béquille. Un coup de vent, un geste maladroit ou malintentionné et quinze engins se retrouvaient en tas, gênant la circulation des autres usagers des rues et inutilisables... Quant à la recharge des batteries, elle a pu être sous-traitée à des entreprises utilisant des générateurs au diesel, ou bien installées dans les sous-sols de certaines copropriétés, soit même à des particuliers arrondissant leurs fins de mois en rechargeant des batteries chez eux... Cette maintenance aurait, selon les concessionnaires, fourni un emploi plus ou moins partiel à quelque 800 personnes...

Il y aurait bien des commentaires à ajouter à cet épisode désastreux. D'abord la votation n'a manifestement

mobilisé que des vieux habitants des quartiers centraux de Paris. Un vote papier à l'ancienne, surtout pas de vote électronique qui aurait pu concerner un peu plus la population beaucoup plus jeune des utilisateurs. Mais ceux-ci se sont montrés inciviques jusqu'à ne pas défendre leur mode de vie dans les urnes... Tant pis pour eux, dira-t-on. Encore que les banlieusards, très concernés par ce mode de locomotion, n'ont pas été consultés non plus. Est-ce juste ?

Et puis, si on devait mettre l'incivisme des usagers ou la dangerosité en avant pour interdire tel ou tel moyen de se déplacer, que ne devrait-on dire des vélos en libre-service – qui ne respectent pas plus feux et priorité à droite – et même des bus et du métro. Va-t-on interdire le métro parce que les gens mettent les pieds sur les banquettes, hurlent leurs misérables secrets dans leur téléphone portable, sentent mauvais, parce qu'il y a des « frotteurs » qui profitent des heures d'affluence pour agresser les jeunes femmes, parce que les voleurs à la tire sont de plus en plus nombreux et de moins en moins réprimés par la police et la justice qui se concentrent, paraît-il, sur les fumeurs de crack omniprésents et dangereux ? Le site Factual-média a relevé également dans un article du 6 avril toutes les défaillances techniques du métro : mauvais entretien des voies jusqu'à faire risquer des déraillements, ventilation défaillante, présence de polluants cancérigènes, sans parler d'une ponctualité en défaut (mais c'est beaucoup plus vrai pour les bus qui manquent de chauffeurs...)



HUMOUR

À poil !

Agatha Raisin comme vous ne l'avez jamais vue ! À poil ! Pour les besoins d'une enquête criminelle, la détective privée la plus cocasse du Royaume-Uni a dû tomber slip et soutien-gorge, elle pourtant si soucieuse de son élégance. M. C. Beaton nous avait habitués à davantage de tenue mais l'essentiel n'est-il pas de débusquer un tueur réfugié chez des naturistes ?

Certes ces derniers n'ont rien à cacher et se présentent dans leurs plus simples atours mais faut-il se fier aux apparences ?

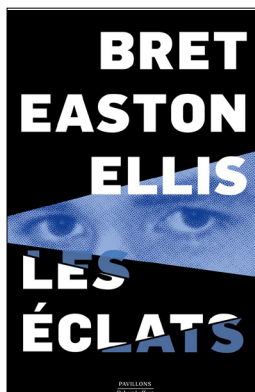
Tandis que les cadavres s'accumulent, l'assistance se prépare à une fête placée sous le signe de la sorcellerie. Jeter de sorts et crèmes glacées exotiques sont au programme.

« Le diable au corps », M.C. Beaton, Albin Michel, 300 p., 14,90 €. À poil !

ROMAN

Paranoïa

Bien malin qui pourra démêler le vrai du faux dans le nouveau roman de Bret Easton Ellis tant les personnages foisonnent.



Los Angeles, 1981. Bret, dix-sept ans, écrit son premier roman. En terminale au lycée de Buckley, il côtoie une jeunesse livrée à elle-même par de riches-simes parents toujours aux quatre coins du monde. Sexe, drogue, antidépresseurs et voitures de luxe, lui et ses amis n'ont aucune limite.

Dans cet univers décalé, arrive Robert Mallory, beau, intrigant, séducteur, menteur, au passé psychiatrique. D'emblée il inquiète Bret : en ville, un détraqué terrorise ses victimes avant de les massacrer. Le futur romancier voit dans le nouveau venu un meurtrier en puissance. La paranoïa monte à mesure que les crimes gagnent en atrocité.

« Les éclats », Bret Easton Ellis, Robert Laffont, 616 p., 26 €.

PHOTOGRAPHIE

Capter le détail

Pas besoin de transporter un lourd matériel photo à l'autre bout de la planète pour capturer insectes et animaux. Dans ce manuel dédié à la macrophotographie, Denis Dubesset montre comment faire des images superbes près de chez soi tout en développant sa créativité.



Un plan d'eau, des feuilles d'arbre, une libellule... les photos qu'il présente sont époustouflantes. Les explications et les schémas présentés sont autant de pistes à explorer pour améliorer sa pratique.

« La macro créative », Denis Dubesset, éditions Eyrolles, 152 p., 24 €.

REVUE

Les Harkis

Au printemps 1962, près de 40 000 harkis ont fui l'Algérie pour se réfugier en France. Après avoir servi l'armée française, ils ont été parqués dans des camps de transit ou des ghettos urbains, et oubliés. Une relégation indigne qui a duré jusque dans les années 1990.

Historia retrace le long parcours qui les a amenés de l'exil à un pays où justice ne leur est toujours pas rendue.

Autres sujets abordés : histoire des boulangers, la chute de Constantinople, Ovide...

« Les Harkis. Une si longue tragédie », *Historia* avril 2023, 6,20 €. En kiosque.

Catherine PAUCHET

radicalisé, le 16 octobre 2020 à Conflans-Ste-Honorine (Yvelines).

■ **Eau :** Selon l'Agence nationale de la santé, un tiers des eaux potables qu'elle a testées sont contaminée, au-dessus des seuils tolérés, par un résidu de pesticides dénoncés comme cancérigènes depuis 2006 : le métabolite du chlorothalonil.

■ **Foot :** Après deux autres cabinets d'avocats représentant 2 000 supporters, un troisième cabinet anglais, représentant 887 supporters anglais de Liverpool, a annoncé, le 5 avril, avoir déposé une plainte collective contre l'Union des associations européennes de football (UEFA), pour obtenir réparation des incidents survenus lors de la finale de la Ligue des champions en février 2022 au Stade de France de Saint-Denis.

■ **Urbanisme :** Ayant obtenu le 23 mars une décision du Conseil d'État qualifiant d'entrepôts les « dark stores » destinés à permettre aux livreurs des plateformes de commandes par Internet de s'approvisionner et de livrer leurs clients en quelques minutes, la ville de Paris a déclenché une procédure pour expulser 25 de ces commerces. Il y en aurait 80 à Paris (la plus connue étant Gorillas). Des dizaines de « dark kitchens », qui cuisinent de la nourriture livrable à la demande (la plus connue étant Frichti), sont également dans le viseur de la municipalité, qui dénonce une concurrence déloyale des commerces ayant devancure.

■ **Guyane :** Un Brésilien de 20 ans, soupçonné d'avoir tué un gendarme de 35 ans, le 25 mars dernier sur un site d'orpaillage clandestin, s'est rendu à la police le 8 avril.

Non, on n'interdira pas le métro ou le bus parce qu'ils ont été mal gérés et que leurs utilisateurs, régulièrement en grave sur-nombre, sont parfois très mal éduqués ou se sentent en danger. C'est évident. De même, on aura beaucoup de mal à interdire les vélos en libre-service, avec toutes les pistes qu'on a construites pour eux aux dépens des automobiles et des bus... C'est la trottinette qui paye pour l'agacement général. D'un certain côté, on s'en félicitera pour l'esthétique et la sécurité des trottoirs. D'un autre côté on ne pourra s'empêcher de penser qu'il s'est agi d'un bouc émissaire et d'un regrettable conflit de générations.

Mais les trottinettes propriétés de leurs utilisateurs ne sont pas interdites. Il faudrait beaucoup mieux les protéger contre le vol. Elles finiront certainement par devoir être immatriculées. Et si elles se font leur place dans nos villes, toute cette affaire aura seulement été un nouveau témoignage contre la propriété partagée, dont l'échec des voiturettes électriques Bolloré et à certains égards des vélib's ont déjà été de cruels exemples. Tout ce qui n'appartient pas à un propriétaire désigné dans un cercle précis perd immédiatement sa valeur et devient rapidement inutilisable. Ce n'est pas la trottinette qui est en cause, mais le fondement même de toute une société, son éducation, son respect de la propriété privée et des biens communs. Cela aussi se décide notamment lors de votes où il ne faudrait pas laisser les autres décider pour soi...

Frédéric Aimard

Téléphone

Pouvait-on imaginer, il y a cinquante ans, que le fait de téléphoner dans la rue depuis un appareil non relié à un fil allait devenir un geste commun de tous les jours, que sa consultation allait même devenir une addiction très partagée ? Le 3 avril 1973, Martin Cooper, ingénieur chez Motorola établit la première connexion. Le premier téléphone pèse un kilogramme et sa batterie permet de téléphoner pendant vingt-cinq minutes. Motorola vient de réussir à battre Bell System, le leader des télécoms aux USA. Mais il faudra une bonne dizaine d'années avant la commercialisation grand public.

Aujourd'hui âgé de 94 ans, l'inventeur s'étonne de l'usage qui est fait des héritiers du Motorola DynaTAC. Le président Ronald Reagan sera l'un des premiers utilisateurs du Dynatac 8000 en 1983. Il faut savoir que l'appareil coûte près de 4000 dollars.

Très rapidement les appareils deviennent plus compacts et surtout plus performants. Dans la gamme Motorola, c'est le Star TAC lancé en 1996 qui va utiliser la technologie GSM, peser moins de 100 grammes et disposer de nombreuses fonctionnalités. Plus de 60 millions d'exemplaires sont vendus. Parmi les stars, il faut citer le très connu Nokia 3310, très innovant qui permet en outre d'envoyer SMS et émoticônes.

C'est le 29 juin 2007 que Steve Jobs, PDG de Mac, va définitivement implanter le smartphone dans le monde, en le connectant à Internet, à la téléphonie mobile et surtout à l'écoute musicale. En juin il est commercialisé 499 dollars et arrive en

France le 27 novembre 2007. L'écran est tactile, mais ne possède pas encore de GPS, ni de 3G.

On passe donc du téléphone à clapets avec des touches à un outil tactile qui va se vendre à des millions d'exemplaires. Aujourd'hui on développe des appareils pliables et il y a plus de 16 milliards de téléphones portables dans le monde.

Philippe Buron Pilâtre

Culture

Avec la participation d'Arte et de France 3, la 11^e édition du Festival sans frontière Vagamondes s'est déroulée à la fin mars à la Filature de Mulhouse, un lieu labellisé « scène nationale » par le ministère de la Culture. Pour les organisateurs, il convenait de « questionner la notion de frontières (géographiques, idéologiques, sociétales...) », en traitant « cette année la thématique du genre ».

Pour ceux qui n'auraient pas très bien saisi de quoi il s'agit, le directeur de la Filature a expliqué : « Les luttes menées depuis le XX^e siècle pour affirmer la place des femmes, puis des personnes LGBTQIA+, ont donné naissance à des mouvements de pensée qui décalent l'approche essentiellement blanche, patriarcale et hétéronormée du monde, ouvrant la voie à l'expression d'identités sexuelles et de genres pluriels. » Il convient donc de « sillonner des chemins de traverse inédits ». Concrètement, on a vu un duo d'artistes qui « décroissent pour explorer les identités mutantes » à découvrir dans « la jungle des métamorphoses humaines et non-humaines », tandis qu'une exposition

« *trans(e)-galactique* » s'est révélée « *transpercée par la diagonale de la joie* ».

Ces joyeusetés ont donc été patronnées par le ministre de la Culture Rima Abdul-Malak. Celle-ci n'intervient pourtant pas très souvent sur la scène publique et on ignore plutôt ses goûts et ses humeurs. En cette fin du mois de mars, on l'a néanmoins entendue à l'Assemblée nationale défendre avec véhémence le tableau de Miriam Cahn exposé à Paris et intitulé *Fuck Abstraction* [l'abstraction de la baise ou putain d'abstraction, au choix], lequel représente un enfant à genoux, les mains liées dans le dos et pratiquant une fellation sur un adulte. Mais la responsable suprême de la Culture a cru devoir affirmer qu'il ne s'agissait pas de pédopornographie et que, de toute façon, « *l'art peut choquer, [...] l'art n'est pas consensuel et la liberté d'expression et de création est garantie par la loi* »...

Précis

Fonds Mariane

À la suite de l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020, Marlène Schiappa, alors ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, avait lancé un fonds destiné à promouvoir les valeurs républicaines et lutter contre le séparatisme sur internet : le fonds Marianne.

Un appel à projets avait ensuite été initié et 17 dossiers de différentes associations, dont le nom n'avait au départ même pas été rendu public, avaient été sélectionnées pour recevoir une somme totale légèrement supérieure à 2 M€.

La semaine dernière, une enquête diligentée notam-

ment par le journal *Marianne* a révélé que 4 associations s'étaient partagées 1,30 M€ d'argent public, l'une d'elles, l'Union des Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire (USEPPM), ayant même reçu 355 000 €, dont 120 000 ont été exclusivement employés à la rémunération de ses deux dirigeants, Cyril Karunagaran et Mohammed Sifaoui.

Il aura donc fallu qu'un média se saisisse du dossier pour que les autorités compétentes, l'Inspection générale de l'administration (IGA) et le procureur de la République en l'espèce, se décident enfin à contrôler les comptes d'associations récipiendaires d'une manne d'argent public pourtant substantielle.

Au-delà de cette simple affaire, de nombreuses associations sont régulièrement stipendiées par l'État et les collectivités au mépris de l'intérêt général. Ces acteurs privés, dont beaucoup ne sont pas contrôlés, ne sont d'ailleurs que peu mis en concurrence et deviennent une émanation du secteur public.

Récemment, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, s'est d'ailleurs attaqué à l'épineux dossier du financement public de la Ligue des droits de l'Homme, une association parmi d'autres qui véhicule de fausses informations et un discours de haine général vis-à-vis de l'autorité.

Une revue générale des crédits octroyés aux associations s'impose donc avec un contrôle de la performance et de la neutralité politique, préalablement à une mise en concurrence accélérée du secteur.

Romain Delisle

Crise ?

En Chine, le 5 avril, Emmanuel Macron a, via son entourage, nié toute « *crise démocratique en France* », se présentant comme disposant d'un mandat clair pour réformer les retraites. Du coup, deux jours plus tard, il a rappelé à Élisabeth Borne, qui assurait vouloir « *ne pas humilier les syndicats* », qu'elle devait s'en tenir à sa « *feuille de route* », ce qu'elle s'est empressée d'entériner. Autrement dit, tout va très bien entre les deux têtes de l'exécutif et on continue sans s'occuper de la contestation sociale. En réalité, se pose vraiment la question de la démocratie.

D'abord, le malentendu profond de la situation remonte à l'élection du président de la République au suffrage direct. Au lieu d'élire un arbitre ou une sorte de sage, les Français ont pris l'habitude de désigner une personnalité affichant en fait un programme de gouvernement — ce qui devrait constituer le rôle du Premier ministre. Mais cela s'est seulement vu dans les périodes de cohabitation — et dans les espérances de Jean-Luc Mélenchon l'an passé — lorsque le chef de l'État se voit en quelque sorte relégué au-delà des affaires courantes. Or, la « *feuille de route* » dont il est aujourd'hui question transforme le chef du gouvernement en un directeur de cabinet du président, voire un simple collaborateur ; on se trouve loin des articles 20 et 21 de la Constitution le définissant, à côté du chef de l'État, comme une autorité politique à part entière, puisqu'il « *dirige l'action du gouvernement* », lequel « *détermine et conduit la politique de la nation* ».

Par ailleurs, la démocratie, qui peut prendre bien des aspects juridiques et politiques, doit être représentative mais aussi régulée, afin de ne tomber ni dans un régime d'assemblée, avec des députés gouvernant directement, ni dans la confiscation par une faction, qui exclut les autres représentants élus. Or, actuellement, l'extrême gauche et même une partie de la gauche valorisent les « *masses* » en rassemblant le plus de monde possible dans la rue et en affirmant détenir ainsi une légitimité qu'elles contestent aux élus du peuple, députés et sénateurs. On risque ainsi de se rapprocher d'un régime autocratique et minoritaire, prélude à une confiscation du pouvoir.

Il est vrai, enfin, que le peuple ne se sent plus écouté ni entendu par au moins une partie de ceux qu'il a élus. 82 % des Français estiment ainsi que le pouvoir ne tient « *aucun compte* » de leur avis. De leur côté, les dirigeants actuels agitent volontiers la crainte de l'arrivée de partis populistes ou extrémistes, traçant ainsi une frontière entre le « *bien* » incarné par eux-mêmes et le « *mal* » des autres. Ils quittent ainsi le registre politique pour le moral et, comme tant d'idéologues se faisant le fourrier du totalitarisme, prétendent incarner la vertu. Mais comment faire confiance à ceux qui ont réduit les libertés pendant la crise sanitaire et accablé de leur morgue les « *Gaulois réfractaires* », les Gilets jaunes, « *les gens qui ne sont rien* » ou « *qui fument des clopes et qui roulent au diesel* », sans oublier tous ceux qu'ils ont « *très envie d['] emmerder* » ?

Jean-Gabriel Delacour

Petits contes de la solitude

Il y a du bon et du moins bon dans ces quatre contes écrits et mis en scène par Julie Macqueron. Le troisième conte, un bijou que j'ai savouré sans réserves : un monde isolé sous des dômes, contrôlé par des conglomerats, où la vie est la plus forte.

par Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Sur la scène, un homme est assis devant trois grands miroirs sur pied, il porte un chapeau conique argenté, chantonne *Happy Birthday to you*. Eh bien bon anniversaire Gigi !

C'est le premier des *Petits Contes de la Solitude*. Il ouvre le spectacle, servira d'intermède entre les trois autres. Plus qu'un spectacle homogène, ce sont quatre petites pièces qui s'enchaînent avec pour point commun de se dérouler dans un futur relativement proche. Elles sont d'un niveau inégal, ou s'adressent à des audiences différentes. Plutôt que de parler du spectacle dans sa globalité, considérons chacun de ces contes, dans leur ordre chronologique.

Premier conte, *l'anniversaire de Gigi*. Il est seul pour son anniversaire, ses invités ont deux heures de retard, ça fait beaucoup. Ça pourrait être *Le Bal d'Irène Némirovsky*, c'est *l'Âge de Cristal*. Il n'y a pas d'effet de surprise, c'est annoncé sur le flyer. Il attend la fin, moi aussi.

Deuxième conte, une influenceuse dans le Métavers. Une jeune femme part explorer le Métavers, elle y passe trois mois, laissant dans le monde réel sa mère, son copain, sa meilleure amie, et son docteur. Ils pourraient se tenir les coudes, ils passent leur temps à exposer leurs ressentis au moyen de leur smartphone. Le sujet reste traité à la surface, les effets comiques sont répétitifs.

Troisième conte, le monde des conglomerats. C'est un bijou. Le monde est recouvert de dômes, et

contrôlé par des conglomerats. En dehors des dômes, il y a une vie, elle fait peur. Sous les dômes, il faut contrôler la population, sa reproduction. Des

C'est un thème récurrent de la science-fiction, de l'anticipation ? Oui il est difficile de trouver un axe intéressant voir original pour le traiter.

Hé bien ce conte m'a séduit par le fond de son propos, par l'agilité de certaines répliques. Il y a une vraie intrigue, creusée, solide. J'ai apprécié son esthétique, savouré le jeu des acteurs, c'est là qu'ils sont les plus solides, les plus convaincants. Quand il a pris fin, j'étais parti dans son monde. Et un peu frustré, il reste des arcs narratifs inexplorés.

Quatrième conte, l'ami robot. Enfin... pas vraiment un robot, c'est la chute, ne spoilons pas. Disons qu'on est quelque part entre Asimov et *Soleil Vert*. On se souvient que Google a licencié l'an dernier Blake Lemoine, un de ses chercheurs qui affirmait qu'une Intelligence Artificielle était devenue consciente. Qu'un Belge éco-anxieux s'est suicidé après six mois de dialogue avec un ChatBot. Un vrai sujet, donc, une approche intéressante, avec des échos de patriarcat, qui mériterait un traitement plus... fin.

Un avis partagé, donc. Il y a du très bon, du bon, et le reste. Accompagné d'une conviction, Julie Macqueron a la solitude optimiste. Et du talent. On a envie de lui citer ce philosophe anglais qui à 22 ans tenait la position que *What a drag it is getting old*, de lui souhaiter la même durée de vie sur les scènes. ■

Aux Déchargeurs jusqu'au 25 avril 2023. Dimanche, lundi, mardi : 21 h 00. Durée : 1 h 40. Texte : Julie Macqueron. Avec : Julien Cheminade, Sarah Cotten, Victoire Cubié, Charles Dunnet, Héroïse Lacroix. Mise en scène : Julie Macqueron. Visuel : Julien Cheminade / Léa Rousse Radigois.

02.04
25.04
21H
dimanche
au mardi
3, rue des Déchargeurs
Paris 11^e Châtelet

DYSTOPIES EMOTIONNELLES | SAISON 22/23

PETITS
CONTES
DE LA SOLITUDE

Avec mes yeux et sa folie dans le cœur je ferai un ailleurs.

LES Nouvelle scène
théâtrale & musicale
DÉCHARGEURS
www.lesdechargeurs.fr

Texte, mise en scène Julie Macqueron
Lumières, décors Corto Trémorin
Jeu Julien Cheminade, Sarah Cotten, Victoire Cubié, Charles Dunnet,
Héroïse Lacroix

© Les Rousses Radigois / Les Nouveaux Déchargeurs SIRET 893 795 00028, L-D-21-4959, L-D-21-4958 / Compagnie Lina PLATEV-D-2020-001307
CONJUGATION LES NOUVEAUX DÉCHARGEURS & COMPAGNIE LINA
Scénario & la création Théâtre de l'École du Nord, École Accueil-Théâtre, Festival Les Dystopies

© Photo : David de la Cour

maximes simples, une police de la pensée politique, la recette a fait ses preuves, et pas seulement dans la littérature.

Dans une entreprise chargée de la surveillance, deux employés font leur boulot, et ils le font bien. On ne constate pas sans conséquences qu'on peut sortir du dôme sans mourir, qu'il existe une force qui pousse les êtres humains à donner la vie. On n'entend pas de poésie sans être touché. Le désir naît, puis l'amour. Mais l'entreprise veille, et le choix peut devenir cornélien.